

# Le remboursement des prêts étudiants

Warren Clark

Le financement des études postsecondaires a toujours été à la charge de la société (par le biais des impôts) et des étudiants et de leurs parents (par le biais de l'épargne personnelle). Depuis 1980, les droits de scolarité ont grimpé de 115 %, alors que le revenu familial moyen n'a progressé que de 1 % après correction pour l'inflation. Par conséquent, les étudiants doivent de plus en plus trouver d'autres moyens pour financer leurs études postsecondaires. L'une des possibilités consiste à obtenir un prêt gouvernemental.

Même si les prêts étudiants représentent une aide financière essentielle pour beaucoup d'étudiants, ils ne sont pas sans risque. Certains observateurs s'inquiètent de l'incidence du niveau d'endettement des étudiants, tant sur les diplômés que sur la société. Les étudiants manquent-ils à leurs engagements financiers, surtout lorsqu'ils ne peuvent trouver un emploi bien rémunéré après l'obtention de leur diplôme? À l'aide des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés, le présent

*Adapté d'un article des Tendances sociales canadiennes (n° 11-008-XPF au catalogue), n° 51 (Hiver 1998) : 27-32. Warren Clark est au service de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles. On peut communiquer avec lui au (613) 951-2560 ou à clarwar@statcan.ca.*

## Source des données

En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Statistique Canada a interviewé, en juin 1997, près de 43 000 personnes dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des diplômés. Cet échantillon représentait plus de 295 000 résidents canadiens ayant obtenu en 1995 un diplôme d'études collégiales, professionnelles ou universitaires. L'enquête portait principalement sur les études, la formation et l'expérience professionnelle de ces diplômés au cours des deux années qui ont suivi l'obtention de leur diplôme. On a également demandé aux diplômés comment ils avaient financé leurs études (incluant l'importance d'un prêt, d'une bourse d'études ou d'une subvention), et s'ils avaient eu du mal à rembourser leur prêt étu-

diant. En outre, l'enquête a demandé combien ils devaient aux programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants au moment de l'obtention de leur diplôme en 1995 et au moment de l'entrevue et, enfin, s'ils devaient de l'argent à d'autres prêteurs.

Les résultats rapportés dans le présent article concernent les titulaires d'un **diplôme d'études collégiales** (décerné par un collège communautaire, un cégep ou un établissement semblable) ou d'un **baccalauréat**. Les certificats et les diplômes de premier cycle ainsi que les premiers grades professionnels (médecine, dentisterie, médecine vétérinaire, droit, etc.) sont exclus du groupe des baccalauréats. Les résultats des diplômés de 1982, 1986 et 1990 permettent d'établir une comparaison.

article évalue la situation de l'endettement des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales ou encore d'un baccalauréat. Il aborde également l'incidence d'une dette élevée sur ces diplômés (voir *Source des données*).

## Le profil des emprunts varie

Les programmes de prêts aux étudiants visent à aider les étudiants dont les moyens financiers sont limités à faire des études postsecondaires (voir *Le Programme canadien de prêts aux étudiants* et *Les prêts étudiants aux États-Unis*). L'ad-

missibilité dépend des conditions de logement, du niveau d'instruction, des frais de subsistance et des ressources financières de l'étudiant, y compris le revenu et l'apport des parents.

Lorsqu'on leur demande comment ils ont financé leurs études, les titulaires d'un diplôme d'études collégiales et les diplômés universitaires<sup>3</sup> mentionnent le plus souvent les gains provenant d'un emploi (59 % des premiers, 69 % des seconds) et les programmes de prêts aux étudiants (respectivement 41 % et 42 %). Dans le cas des bacheliers, les parents suivent de

## Le Programme canadien de prêts aux étudiants

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) estime qu'un programme ordinaire d'études collégiales ou universitaires de huit mois coûtait globalement, en 1996, entre 10 000 \$ et 13 000 \$ pour les étudiants qui habitaient à l'extérieur du foyer et entre 3 400 \$ et 6 400 \$ pour ceux qui vivaient chez leurs parents. D'après ces estimations, le coût d'un programme de quatre ans peut respectivement dépasser 50 000 \$ et 25 000 \$ (DRHC, 1998).

Le Programme canadien des prêts aux étudiants (PCPE) permet aux citoyens et aux résidents permanents du Canada qui sont admissibles de financer leurs études postsecondaires en obtenant un prêt gouvernemental<sup>1</sup>. Depuis 1964, ce programme a accordé des prêts d'une valeur de 15 milliards de dollars à des étudiants aux moyens limités (ministère des Finances, 1998). Les étudiants à temps plein inscrits à un programme d'une durée minimale de 12 semaines peuvent être admissibles à un prêt selon le coût de leur programme et les ressources financières dont ils disposent. Pour l'année scolaire 1997-1998, les fonds versés par le PCPE répondaient à 60 % des besoins estimatifs d'un étudiant pendant ses études (jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine). Les étudiants à temps partiel peuvent aussi être admissibles à un prêt si le revenu de leur famille est inférieur à un seuil donné (d'après le nombre de personnes au sein de la famille). En plus du PCPE, les étudiants peuvent recourir à des programmes provinciaux de prêts aux étudiants.

Le budget fédéral de 1998 comportait une révision du Programme canadien de prêts aux étudiants. L'État assume les intérêts sur le prêt pendant que l'emprunteur est aux études. Les intérêts sont courus après l'obtention du diplôme, mais aucun paiement n'est requis pendant les six premiers mois. Une fois ce délai de carence expiré, l'emprunteur doit rembourser le prêt, habituellement en moins de dix ans. Pour les personnes qui éprouvent des difficultés financières, le gouvernement fédéral paie les intérêts pendant une période maximale de 30 mois après la fin des études de l'emprunteur (contre 18 mois auparavant). Pendant cette période, l'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal.

Le budget de 1998 a aussi instauré un crédit d'impôt fédéral de 17 % sur la partie « intérêts » du remboursement effectué dans le cadre des programmes fédéral et provinciaux de prêts aux étudiants. On a haussé le seuil de revenu pour l'application de l'exemption d'intérêts et, en 1999, on offrira une exemption partielle aux emprunteurs ayant un revenu élevé. Pour les emprunteurs ayant épuisé leur période d'exemption d'intérêts, le gouvernement peut reporter la période de remboursement à 15 ans et celle de l'exemption d'intérêts à 54 mois. Pour ceux qui éprouvent encore des difficultés financières au moins cinq ans après la fin de leurs études, l'État peut réduire le principal du prêt si les paiements représentent plus qu'une proportion donnée du revenu (ministère des Finances, 1998). (Les diplômés de 1995 ont été interviewés avant l'adoption de bon nombre de ces mesures d'allégement.)

prêts, au troisième rang. Les diplômés mentionnent rarement une bourse d'études ou de recherche, un prix ou une subvention<sup>4</sup>.

Selon l'étude effectuée, les diplômés dont le père n'a pas terminé ses études secondaires sont proportionnellement plus nombreux à recourir aux programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants que ceux dont le père détient un diplôme universitaire<sup>5</sup>. Toutefois, si le recours aux prêts étudiants est inversement proportionnel au niveau d'instruction du père, les emprunts auprès d'autres sources (prêts personnels, prêts de parents, cartes de crédit, etc.) ont plutôt tendance à augmenter. Dans l'ensem-

ble, 46 % des diplômés d'un cours collégial et 50 % des bacheliers ont eu recours à un programme de prêts aux étudiants.

Par rapport à la promotion de 1982, la dette des diplômés de 1995, dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants, était supérieure de 130 % à 140 % au moment de l'obtention de leur diplôme (après correction pour l'inflation). En moyenne, les diplômés d'un cours collégial et les bacheliers de 1995 devaient respectivement 9 600 \$ et 13 300 \$ au moment d'obtenir leur diplôme. Toutefois, les moyennes ne montrent qu'une partie de la situation. Si certains emprunteurs (7 % des diplômés

d'un cours collégial et 22 % des bacheliers) devaient plus de 20 000 \$ au moment d'obtenir leur diplôme, d'autres (21 % des premiers et 14 % des seconds) devaient moins de 5 000 \$. Compte tenu de ces écarts importants, les diplômés n'ont pas tous la même motivation à trouver un bon emploi et à commencer le remboursement de leur prêt.

L'âge des diplômés semble également influencer sur le profil des emprunts. Les diplômés de 25 à 29 ans sont proportionnellement plus nombreux que les autres à emprunter et à devoir des montants élevés. Si les jeunes diplômés peuvent compter sur l'aide financière de

### Les prêts étudiants aux États-Unis

Aux États-Unis comme au Canada, les droits de scolarité ont augmenté beaucoup plus rapidement que le revenu familial. Entre les années scolaires 1980-1981 et 1995-1996, les droits de scolarité ont grimpé de plus de 90 %, alors que le revenu familial a progressé de 9 %, après correction pour l'inflation (The College Board, 1997). En 1995-1996, quelque 60 % des nouveaux bacheliers américains avaient emprunté en moyenne 18 200 \$ (en dollars canadiens)<sup>2</sup> pour financer leurs études. Chez les titulaires d'un grade d'associé, comparables aux diplômés d'un collège communautaire canadien, 42 % avaient emprunté en moyenne 6 900 \$ (en dollars canadiens) (General Accounting Office des États-Unis, 1998).

Le programme PLUS du département de l'Éducation des États-Unis offre une autre source de financement; environ 10 % des parents des diplômés de 1996 ont eu recours à ce programme. Et, selon une étude menée par l'Université du Michigan, 21 % des emprunteurs bénéficiant d'une marge de crédit sur valeur domiciliaire ont utilisé une partie ou la totalité de ces prêts pour financer leurs études, contre seulement 7 % des emprunteurs bénéficiant d'un prêt traditionnel sur la valeur nette d'une maison.

leurs parents, bon nombre de ceux qui ont plus de 30 ans travaillent avant d'entreprendre leurs études et étudient à temps partiel. Respectivement, grâce à l'aide des parents et du revenu provenant d'un emploi stable, les diplômés jeunes et âgés visés par l'étude ont moins recours que les autres à des prêts gouvernementaux aux étudiants pour financer leurs études (graphique A).

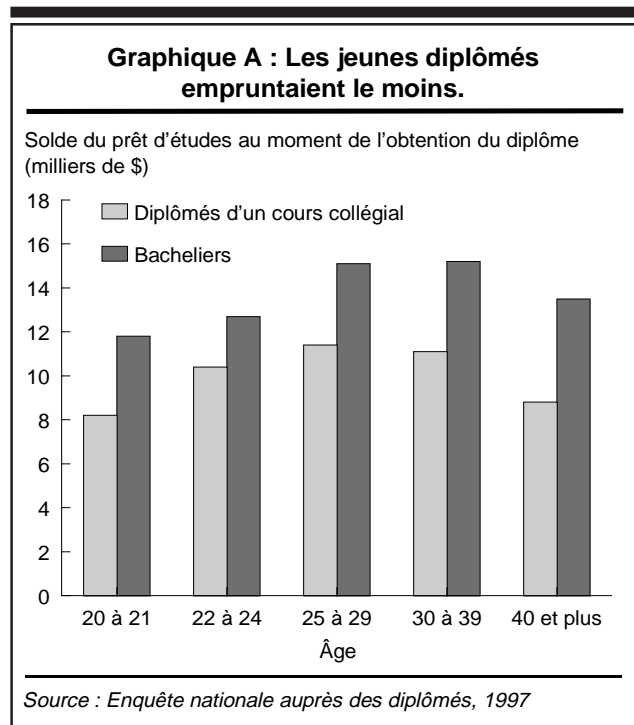
### Les diplômés de 1995 sont plutôt lents à rembourser leur prêt

Les emprunteurs ne sont pas tenus de commencer à rembourser leur prêt étudiant s'ils continuent d'étudier à temps plein après avoir obtenu leur diplôme. Sans que ce soit nécessairement à temps plein, 31 % des diplômés d'un cours collégial et 45 % des diplômés universitaires étaient de retour aux études après avoir obtenu leur «premier» diplôme en 1995. Il n'est donc pas étonnant que, en juin 1997, quelque 17 % des diplômés d'un cours collégial et 23 % des diplômés universitaires qui avaient emprunté n'effectuaient pas de paiements de remboursement. En fait, 11 % des diplômés d'un cours collégial et 16 % des bacheliers avaient à ce moment une dette plus élevée qu'à l'obtention de leur diplôme.

D'autres emprunteurs ne remboursent pas leur prêt parce qu'ils éprouvent des difficultés financières. En moyenne, les diplômés de 1995 avaient remboursé une plus faible proportion de leur prêt, dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme, que la promotion de 1990. Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales obtenu en 1995 n'avaient remboursé que 19 % de leur prêt, alors que leurs pairs de 1990 en avaient remboursé 35 % en 1992 (tableau 1). De même, les bacheliers de 1995 n'avaient remboursé que 17 % de leur prêt, contre 27 % dans le cas de ceux de 1990. Cela signifie que les diplômés de 1995 rembourseront sans doute leur prêt sur une période plus longue que les emprunteurs précédents, parce qu'ils poursuivent leurs études, qu'ils ne peuvent trouver un emploi bien rémunéré ou qu'ils entendent profiter de taux d'intérêt plus avantageux. Cela peut encourager quelques personnes à rembourser leur prêt plus lentement.

### Les emprunteurs remboursent-ils leur prêt?

Malgré la hausse considérable du fardeau de la dette des diplômés, environ 41 % des diplômés d'un cours collégial et 32 % des diplômés universitaires de 1995 avaient déjà remboursé leur prêt ou comptaient le faire avant 2001. Par contre, 40 % des emprunteurs ne savaient pas quand ils auraient remboursé leur prêt.



**Tableau 1 : Situation du remboursement des prêts des diplômés d'un cours collégial et des diplômés universitaires (tous les niveaux)**

	Année de l'obtention du diplôme			
	1982	1986	1990	1995
<b>Dette moyenne au moment de l'obtention du diplôme</b>				
	\$ de 1995			
Diplôme d'études collégiales	4 000	6 200	6 700	9 600
Baccalauréat	5 800	9 000	9 700	13 300
Premier grade				
professionnel	9 500	13 700	14 600	21 100
Maîtrise	6 700	8 500	10 000	13 700
Doctorat	5 400	6 900	9 500	12 900
<b>Dette moyenne deux ans plus tard</b>				
	\$ de 1997			
Diplôme d'études collégiales	..	3 400	4 400	7 700
Baccalauréat	..	5 400	7 100	11 000
Premier grade				
professionnel	..	8 000	10 800	16 600
Maîtrise	..	4 600	6 700	10 000
Doctorat	..	2 700	4 700	7 800
<b>Réduction moyenne de la dette</b>				
	%			
Diplôme d'études collégiales	..	45	35	19
Baccalauréat	..	40	27	17
Premier grade				
professionnel	..	42	26	21
Maîtrise	..	45	33	27
Doctorat	..	60	50	39

Source : Enquête nationale auprès des diplômés

Au cours des deux années suivant l'obtention du diplôme, le sixième des emprunteurs de 1995 a signalé éprouver de la difficulté à rembourser son prêt étudiant<sup>6</sup>. Environ le tiers seulement de ceux-ci a mentionné l'aide d'autres sources, dont le Régime d'exemption d'intérêts<sup>7</sup>. En 1997, quelque 4 % des emprunteurs de 1995 avaient manqué à leurs engagements financiers.

Comme on pouvait s'y attendre, les deux principaux facteurs qui influencent le remboursement d'un prêt sont le montant du prêt et le

revenu du diplômé. Par exemple, seulement 8 % des diplômés universitaires ayant obtenu un prêt de moins de 2 000 \$ avaient du mal à le rembourser, contre 34 % de ceux qui devaient 30 000 \$ et plus. De même, les diplômés dont le revenu était inférieur à 30 000 \$ avaient près de trois fois plus de mal à rembourser leur prêt que ceux dont le revenu dépassait 50 000 \$ (soit 21 % contre 8 %).

La stabilité d'emploi a aussi une incidence importante sur le remboursement des prêts étudiants. En

juin 1997, 19 % des diplômés qui travaillaient depuis moins de six mois éprouvaient des difficultés, contre seulement 12 % de ceux qui occupaient le même emploi depuis deux ou trois ans. Toutefois, les bacheliers qui occupaient un emploi depuis plus de trois ans avaient autant de mal à rembourser leur prêt que les emprunteurs qui occupaient le même emploi depuis moins de six mois (19 %). Comme on pouvait s'y attendre, les emprunteurs en chômage avaient plus de mal à s'acquitter de leur dette que ceux qui travaillaient à temps plein (le quart contre le sixième).

Chez les titulaires d'un baccalauréat, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses (20 %) que les hommes (15 %) à dire qu'elles avaient éprouvé de la difficulté à rembourser leur prêt. Les femmes empruntaient en moyenne quelque 1 000 \$ de plus que leurs pairs masculins et leur revenu de 1996 était inférieur d'environ 3 700 \$. En revanche, les hommes et les femmes qui détenaient un certificat ou un diplôme d'études collégiales éprouvaient des difficultés semblables.

Le problème à rembourser un prêt étudiant varie selon les provinces. À Terre-Neuve, 24 % des diplômés universitaires déclaraient avoir du mal à rembourser leur prêt. Ceux du Québec, où les droits de scolarité d'un programme de premier cycle sont les moins élevés, étaient proportionnellement les moins nombreux à éprouver des difficultés (14 %). En outre, au moment d'obtenir leur diplôme, les étudiants québécois enregistraient l'un des niveaux d'endettement les plus bas (11 600 \$), alors que ceux de la Saskatchewan accusaient le niveau le plus élevé (16 400 \$).

### Le domaine d'études a une incidence

Les frais de scolarité et le coût de subsistance varient considérablement selon les domaines d'études. Dans le cas des programmes spécialisés, les droits de scolarité sont souvent plus élevés. Comme les universités et les collèges sont peu nombreux à offrir ces programmes, certains étudiants doivent déménager pour pouvoir suivre les cours. En revanche, les programmes généraux sont offerts par la plupart des collèges et des universités, ce qui permet à beaucoup d'étudiants d'habiter chez leurs parents pour réduire leurs dépenses.

Au niveau collégial, les étudiants en mathématiques et en sciences physiques (surtout en informatique) étaient proportionnellement les plus nombreux à emprunter (54 %) et enregistraient la dette moyenne la plus élevée au moment d'obtenir leur diplôme (13 300 \$) (tableau 2). Deux ans plus tard, leur dette était toujours supérieure à celle de la moyenne des diplômés d'un cours collégial, mais elle avait diminué de 33 %. Il s'agit de la plus importante réduction en pourcentage des prêts étudiants accordés aux diplômés collégiaux, ce qui témoigne du faible taux de chômage et des salaires élevés offerts aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en informatique.

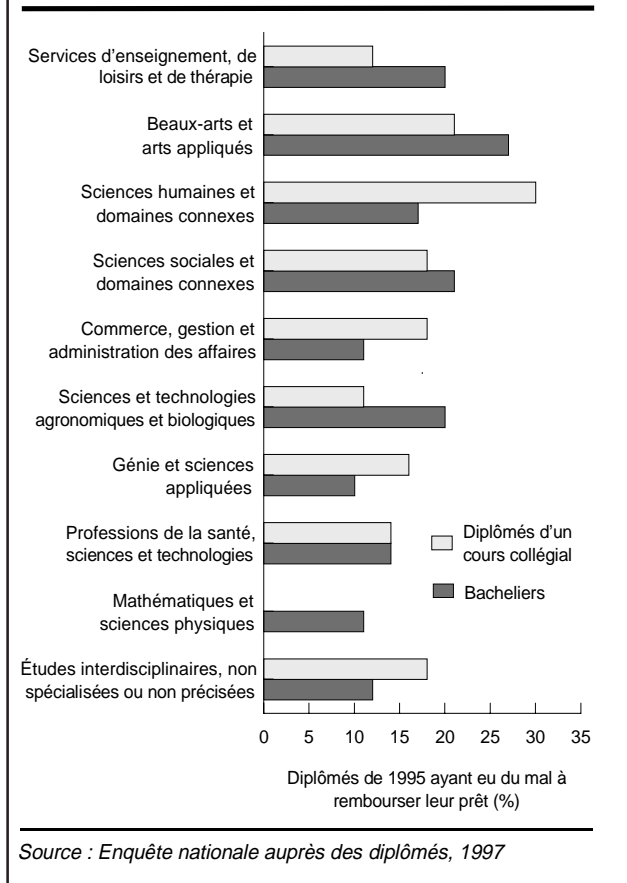
Seulement quelque 3 % des titulaires d'un diplôme d'études collégiales obtenu en 1995 étaient inscrits à des cours de sciences humaines<sup>8</sup>. Près de 30 % de ces diplômés ont dit avoir du mal à rembourser leur prêt étudiant (graphique B), dont le solde moyen était de 10 400 \$ au moment où ils ont obtenu leur

**Tableau 2 : Caractéristiques de la dette des étudiants selon le domaine d'études**

	Diplômés emprun- teurs de 1995	Dette moyenne		Réduc- tion moyenne	Étudiants reportant avoir du mal à rem- bourser
		Obten- tion du diplôme	En juin 1997		
	%		\$		%
<b>Certificat ou diplôme d'études collégiales</b>	<b>46</b>	<b>9 600</b>	<b>7 800</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
Services d'enseignement, de loisirs et de thérapie	39	9 200	8 600	7	12
Beaux-arts et arts appliqués	50	11 400	9 300	18	21
Sciences humaines et domaines connexes	50	10 400	8 400	19	30
Sciences sociales et domaines connexes	53	9 300	8 000	14	18
Commerce, gestion et administration des affaires	42	8 400	6 700	20	18
Sciences et technologies agronomiques et biologiques	42	9 000	7 100	21	11
Génie et sciences appliquées	46	9 600	7 400	22	16
Professions de la santé, sciences et technologies	53	10 300	7 800	24	14
Mathématiques et sciences physiques	54	13 300	8 900	33	--
Études interdisciplinaires, non spécialisées ou non précisées	38	11 200	14 100	-26	18
<b>Baccalauréat</b>	<b>49</b>	<b>13 300</b>	<b>10 900</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
Services d'enseignement, de loisirs et de thérapie	55	13 400	9 800	27	20
Beaux-arts et arts appliqués	47	13 700	11 800	14	27
Sciences humaines et domaines connexes	46	13 100	12 100	8	17
Sciences sociales et domaines connexes	48	14 100	13 300	6	21
Commerce, gestion et administration des affaires	45	11 900	8 600	27	11
Sciences et technologies agronomiques et biologiques	50	13 300	12 700	4	20
Génie et sciences appliquées	55	12 800	8 600	33	10
Professions de la santé, sciences et technologies	48	14 600	9 800	33	14
Mathématiques et sciences physiques	55	12 700	9 100	28	11
Études interdisciplinaires, non spécialisées ou non précisées	45	11 600	10 700	8	12

Source : Enquête nationale auprès des diplômés, 1997

**Graphique B : Les bacheliers en génie ont le moins de difficulté à rembourser leur prêt d'études.**



diplôme. En 1996, leurs gains figuraient parmi les plus bas et, en juin 1997, leur taux de chômage atteignait 16 %.

Les diplômés d'un cours collégial interdisciplinaire ou non spécialisé avaient une dette plus élevée en 1997 qu'au moment de l'obtention de leur diplôme, en 1995, notamment parce que près des deux tiers d'entre eux poursuivaient leurs études et qu'ils avaient sans doute emprunté davantage pour les financer.

Au niveau du baccalauréat, les diplômés de 1995 en génie et en sciences appliquées enregistraient, en juin 1997, un faible taux de chômage (6 %) et, en 1996, des gains plus élevés que ceux des diplômés d'autres domaines. En outre, leurs perspectives d'emploi étaient plus favorables que la moyenne. Par conséquent, seulement 10 % des bacheliers en génie avaient du mal à rembourser leur prêt étudiant, soit la proportion la plus

faible du groupe. En juin 1997, ils avaient remboursé environ le tiers du montant de leur prêt, même si presque 15 % d'entre eux poursuivaient des études de maîtrise. Même si les étudiants en génie assument des droits de scolarité et des frais de laboratoire plus élevés et même si la plupart doivent disposer d'un ordinateur ou doivent en acheter un, leur dette, au moment de l'obtention du diplôme, était inférieure d'environ 4 % à la moyenne enregistrée chez les bacheliers. C'est sans doute grâce à leur participation à des programmes d'enseignement en alternance, qui permettent à beaucoup d'entre eux de financer leurs études par leur travail.

Par contraste, les bacheliers en beaux-arts et en arts appliqués avaient le plus de mal à rembourser leur prêt étudiant (27 %), dont ils n'avaient rendu que 14 % du solde au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

## Résumé

La promotion de 1995 a eu davantage recours aux programmes de prêts aux étudiants que tout autre groupe de diplômés au cours des 15 années antérieures. Si bon nombre d'étudiants ont remboursé leur prêt au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme, d'autres ont eu du mal à le faire. Comme leurs gains ne leur permettaient pas d'effectuer des paiements, 1 emprunteur sur 20 avait manqué à ses engagements au cours de ces deux années.

## Perspective

### Notes

- 1 Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest offrent leurs propres régimes d'aide aux étudiants et reçoivent des paiements de compensation du gouvernement fédéral.
- 2 Ce calcul est fondé sur le taux de change en vigueur en mai 1996 (1,369 \$ CA = 1 \$ US).
- 3 Sauf indication contraire, on entend par diplômés universitaires les titulaires d'un baccalauréat.
- 4 Les bourses d'études, les bourses de recherche et les prix sont mentionnés le plus souvent par les titulaires d'un premier grade professionnel (14 %), d'une maîtrise (23 %) ou d'un doctorat (59 %).
- 5 Comme l'Enquête nationale auprès des diplômés ne permet pas de connaître le revenu des parents, on se base sur le niveau d'instruction du père pour évaluer approximativement la situation socio-économique des étudiants. Parmi les

diplômés d'un cours collégial dont le père n'avait pas terminé ses études secondaires, 48 % ont eu recours à des programmes de prêts aux étudiants, contre 40 % de ceux dont le père détenait un baccalauréat. On observe une tendance semblable chez les diplômés universitaires (respectivement 56 % et 44 %).

6 Les réponses des étudiants reflètent leur *perception* des difficultés.

7 En vertu de ce programme fédéral, le gouvernement suspend le remboursement du principal et assume les intérêts lorsque le revenu des diplômés devient inférieur à un seuil donné.

8 Quelque 63 % des diplômés d'un cours collégial en sciences humaines s'étaient spécialisés dans l'étude des médias de masse, alors que 17 % avaient étudié la bibliothéconomie ou l'archivistique.

### ■ Documents consultés

THE COLLEGE BOARD. «Trends in student aid: 1987 to 1997» (Exhibit 13), Washington, D.C., 1997. Disponible sur Internet : [www.collegeboard.org/press/cost97/exthirte.html](http://www.collegeboard.org/press/cost97/exthirte.html).

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. «Les coûts de l'éducation post-secondaire», Ottawa, 1998. Disponible sur Internet : [www.hrhc-drhc.gc.ca/student\\_loans/frgraph/content/cost.html](http://www.hrhc-drhc.gc.ca/student_loans/frgraph/content/cost.html).

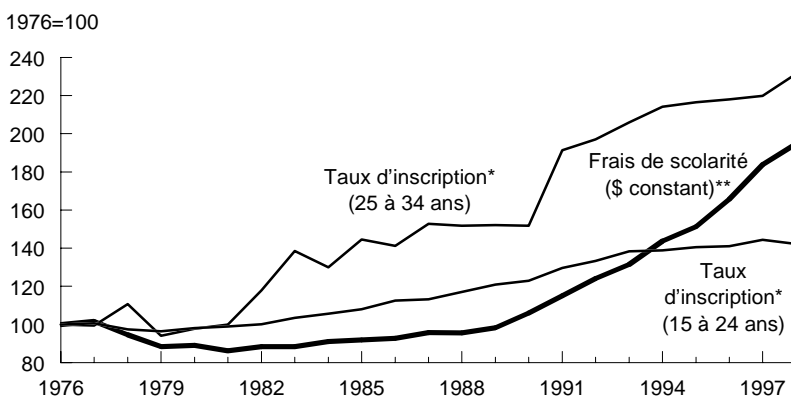
FINNIE, R. et G. GARNEAU. «An analysis of student borrowing for post-secondary education», dans *Canadian Business Economics*, vol. 4, n° 2, Hiver 1996, p. 51-64.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Stratégie canadienne pour l'égalité des chances*, Le budget de 1998, Ottawa, 1998. Disponible sur Internet : [www.fin.gc.ca/budget98/pamphf/studpaf.html](http://www.fin.gc.ca/budget98/pamphf/studpaf.html).

UNITED STATES GENERAL ACCOUNTING OFFICE. Health, Education, and Human Services Division. *Higher Education: Students Have Increased Borrowing and Working to Help Pay Higher Tuitions*, Washington, D.C., 1998.

## En parlant des étudiants...

Ce graphique montre les frais de scolarité (en dollars constants) et le taux d'inscription des étudiants, répertoriés en 1976. En dépit de la hausse constante des frais de scolarité, les taux d'inscription des étudiants plus jeunes (de 15 à 24 ans) et plus vieux (de 25 à 34 ans) à temps plein ont continué d'augmenter. Ceci était particulièrement vrai dans les années 90, où les jeunes ont choisi de rester ou de retourner aux études en raison de la réduction de la perspective d'emploi.



Sources : Enquête sur la population active; Division de l'éducation; Division des prix

\* Proportion d'étudiants du groupe d'âge inscrits à temps plein pendant la semaine de référence d'octobre de l'Enquête sur la population active.

\*\* Moyenne des frais pour les diplômés d'arts généraux.